



Conférence des Parties

Vingt-troisième session

Bonn, 6-17 novembre 2017

Point 10 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au financement

Financement à long terme de l'action climatique

**Atelier de session de 2017 consacré au financement
à long terme de l'action climatique**

Rapport de synthèse du secrétariat

Résumé

Le présent rapport est un rapport de synthèse de l'atelier consacré au financement à long terme de l'action climatique que le secrétariat a organisé en marge de la quarante-sixième session des organes subsidiaires à la demande de la Conférence des Parties. Conformément à la décision 7/CP.22, l'atelier a été axé sur l'élaboration de projets et de programmes à partir des besoins définis dans le cadre des processus impulsés par les pays, le rôle des politiques et d'un environnement propice dans le financement de l'atténuation et de l'adaptation, et la facilitation d'un accès renforcé.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-5	3
A. Mandat et objectifs	1-4	3
B. Objet du rapport.....	5	3
II. Activités préparatoires et déroulement des travaux.....	6-11	4
A. Activités préparatoires	6-7	4
B. Déroulement des travaux	8-11	4
III. Principales conclusions et principaux messages	12-24	4
IV. Résumé de la partie portant sur l'élaboration de projets et de programmes à partir des besoins définis dans le cadre des processus impulsés par les pays	25-42	7
V. Résumé du débat sur les moyens de faciliter un accès renforcé au financement de l'action climatique.....	43-76	12

I. Introduction

A. Mandat et objectifs

1. Par sa décision 5/CP.20, la Conférence des Parties (COP) a demandé au secrétariat d'organiser des ateliers annuels de session jusqu'en 2020 et d'établir un rapport de synthèse de ces ateliers pour examen, chaque année, par la COP et dans le cadre du dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique¹.

2. Dans la même décision, la COP a également chargé le secrétariat d'établir une compilation-synthèse des communications biennales des pays développés Parties sur leurs stratégies et démarches actualisées visant à accroître le financement de l'action climatique entre 2014 et 2020², afin d'éclairer les ateliers de session évoqués au paragraphe 1³.

3. Conformément à la décision 7/CP.22, les ateliers de session sur le financement à long terme de l'action climatique organisés en 2017 et en 2018, en vue d'accroître le financement consacré à l'atténuation et à l'adaptation, devaient examiner les enseignements à retenir des processus ci-après :

a) L'élaboration de projets et de programmes à partir des besoins définis dans le cadre des processus impulsés par les pays ;

b) Le rôle des politiques et d'un environnement propice dans le financement de l'atténuation et de l'adaptation ;

c) La facilitation d'un accès renforcé.

4. Le principal objectif des ateliers de session organisés en 2017 et en 2018 est de faciliter les débats techniques et orientés vers l'action portant sur les thèmes dont il est question au paragraphe 3, dont les résultats concrets et les conclusions seront examinés par la COP. Ces résultats contribueront également aux délibérations du dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique en 2018. En particulier, l'atelier de session de 2017 avait pour objectif de :

a) Comprendre comment les besoins de financement de l'action climatique définis et évalués par les pays en développement peuvent se traduire en projets et en programmes, y compris dans le cadre de la coopération internationale ;

b) Recenser les mesures qui peuvent être prises pour améliorer l'accès au financement de l'action climatique ;

c) Préciser la nature du cadre réglementaire et des politiques nécessaires à l'augmentation du financement de l'action climatique.

B. Objet du rapport

5. Le chapitre II du présent rapport rend compte des activités préparatoires et du déroulement de l'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique organisé en 2017 (ci-après « l'atelier »). On trouvera au chapitre III un résumé des principales conclusions et des messages issus de l'atelier, et aux chapitres IV et V un résumé détaillé des débats qui ont eu lieu lors des deux principales parties de l'atelier.

¹ Décision 5/CP.20, par. 12.

² FCCC/CP/2017/INF.1.

³ Décision 5/CP.20, par. 11.

II. Activités préparatoires et déroulement des travaux

A. Activités préparatoires

6. Le secrétariat a mené des consultations avec des membres de divers groupes de négociation en avril 2017 et organisé un webinaire le 19 avril 2017 pour recueillir des vues et des idées quant à la conception du programme de l'atelier. Ouvert à toutes les Parties et à tous les observateurs, ce webinaire s'est tenu en deux temps pour permettre aux participants se trouvant dans différents fuseaux horaires d'y prendre part. Près de 25 personnes y ont participé.

7. À la suite des consultations et du webinaire, le secrétariat, en concertation avec les animateurs de l'atelier, en a élaboré le programme provisoire. Le programme final peut être consulté sur la page Web de l'atelier⁴.

B. Déroulement des travaux

8. L'atelier a eu lieu le 15 mai 2017 à Bonn en marge de la quarante-sixième session des organes subsidiaires, et il était ouvert à toutes les Parties ainsi qu'aux organisations admises en qualité d'observateurs.

9. Des observations liminaires ont été prononcées par la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Patricia Espinosa, et un représentant de la présidence de la vingt-deuxième session de la COP, M. Aziz Mekouar. À la suite de ces observations et d'une courte introduction faite par les animateurs de l'atelier, M^{me} Janine Felson (Belize) et M. Stefan Schwager (Suisse), l'atelier a été divisé en deux grandes parties axées respectivement sur les besoins de financement de l'action climatique et l'accès des pays en développement au financement de l'action climatique.

10. À la suite d'un exposé introductif de chaque partie, le programme a été axé sur des études de cas nationales présentant des pratiques exemplaires, des données d'expérience et des enseignements relatifs au thème de chaque partie, qui ont enrichi de façon appréciable les débats approfondis qui ont eu lieu lors des séances de groupes qui ont suivi. Par ailleurs, des discussions en séance plénière ont favorisé d'autres contributions d'experts, une réflexion sur les principales questions abordées et le recensement des actions et des mesures concrètes à mettre en œuvre au regard des thèmes de l'atelier.

11. Le programme, les biographies des intervenants, les exposés et les enregistrements audio sont disponibles sur la page Web de l'atelier⁵.

III. Principales conclusions et principaux messages

12. L'atelier a eu lieu à un moment critique, alors que des pays s'approprient à traduire leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) en stratégies, programmes et projets d'investissement concrets et que le secteur privé joue un rôle croissant dans l'exécution et le financement des actions recensées par les pays en développement. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire exécutive a souligné l'importance de rentrer dans le détail des cadres directifs, sachant que le financement ne se débloquent pas en l'absence de cadres directifs adaptés et de programmes, projets et possibilités d'investissement concrets.

13. Bien que les besoins de financement exprimés par diverses voies sont plus cohérents et plus précis, leur évaluation demeure difficile en raison d'un manque de détails et de certaines incohérences. L'évaluation d'autres CDN existantes et une plus grande précision de l'information relative au financement de l'action climatique dans les futures CDN sont considérées comme des domaines d'action prioritaires.

⁴ <http://www.unfccc.int/10290>.

⁵ Voir la note de bas de page 4.

14. Les participants ont débattu de la question de savoir si l'institutionnalisation d'une évaluation permettrait de mieux comprendre les besoins des pays en développement en matière de financement de l'action climatique. Le Pacific Climate Change Financing Assessment Framework et les évaluations du financement du développement réalisées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont été cités comme des exemples de bonnes pratiques.

15. Pour ce qui est des besoins immédiats, les pays en développement ont particulièrement souligné la nécessité d'orientations supplémentaires et d'une aide à la formulation de prévisions financières et à l'élaboration de réserves de projets pour les CDN.

16. Concernant l'accès au financement de l'action climatique, les participants ont noté que les fonds multilatéraux pour le climat devront poursuivre leurs efforts en vue de simplifier les procédures d'accréditation et des modalités d'accès, de développer l'état de préparation des pays bénéficiaires, notamment en ce qui a trait aux capacités institutionnelles et aux mécanismes de gouvernance et de gestion financière, et renforcer la communication avec ces pays. Par ailleurs, il a été noté qu'il fallait développer le rôle des autorités nationales désignées ou des centres de coordination des différents fonds pour renforcer la cohérence de leur action et garantir une meilleure appropriation du programme par le pays.

17. Il a été souligné que les prestataires de l'aide internationale devraient s'appuyer sur les systèmes et les connaissances institutionnelles nationaux existants, assister les pays tout au long du cycle des projets (préparation, exécution et évaluation), cibler leur appui en fonction des besoins et améliorer la coordination sur le terrain.

18. Lors de l'atelier, des facteurs exerçant un effet positif sur le processus d'accréditation ont été recensés : le pilotage actif du processus par l'entité d'exécution nationale auteur de la demande, la bonne coordination entre cette dernière et l'entité nationale désignée, l'éligibilité à la filière accélérée d'accréditation, l'appui à la préparation et le partage de connaissances Sud-Sud.

19. Concernant le financement privé, les participants ont noté l'importance de politiques et de cadres directifs favorables, et souligné que les possibilités pour les entreprises ne faisaient pas encore l'objet d'un recensement et d'une communication suffisants, particulièrement dans le cas du financement de l'adaptation. Ils ont suggéré de développer la participation du secteur privé, par exemple en se rapprochant d'un groupement d'entreprises plutôt que d'entreprises individuelles. La nécessité de définir et d'harmoniser des normes relatives au financement de l'action climatique, par exemple pour les obligations vertes, a également été discutée. Les participants considéraient par ailleurs que les fonds multilatéraux pour le climat devaient mieux mettre en valeur leurs avantages comparatifs et l'appui qu'ils pouvaient apporter au secteur privé.

20. Lors de l'atelier, des difficultés et priorités transversales ont été recensées, notamment la nécessité d'adopter une approche différente du renforcement des capacités axée sur le développement des capacités institutionnelles pour veiller au maintien des connaissances et des capacités dans les pays bénéficiaires après la fin de l'intervention ou du projet. Les participants ont pointé les lacunes des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique concernant l'élaboration de politiques, de cadres directifs et de réserves de projets.

21. Le manque de communication entre les parties prenantes constitue un autre obstacle à surmonter pour que les pays bénéficiaires parviennent à traduire leurs besoins en actions et à améliorer leur accès au financement. À cet égard, les participants ont indiqué qu'il était urgent d'adopter à l'échelle de l'ensemble de l'administration une démarche à la fois horizontale – entre les secteurs et les institutions – et verticale – du niveau local au niveau national – afin d'améliorer la coordination entre les divers acteurs et de renforcer la nécessaire adhésion aux politiques et aux mesures relatives au financement de l'action climatique. L'accent a été mis sur la nécessité d'améliorer la participation de parties prenantes non gouvernementales telles que le secteur privé et la société civile, de façon à mieux traduire les besoins financiers recensés en actions et à faciliter l'accès au financement de l'action climatique.

22. Parallèlement, les donateurs doivent renforcer leur coordination pour harmoniser leurs démarches et éviter d'imposer une surcharge administrative aux pays bénéficiaires. Les fonds multilatéraux pour le climat doivent améliorer leur communication avec les pays bénéficiaires et les entités accréditées pour veiller à la parfaite compréhension de leurs politiques et procédures.

23. Tous les participants se sont accordés sur le fait que la prise en main du programme par le pays, qui doit jouer un rôle moteur, revêtait une importance vitale, et qu'il était nécessaire que des chefs de file nationaux pilotent les processus, coordonnent les activités et harmonisent les politiques.

24. Au vu des constatations précédentes, les **messages clefs** suivants peuvent être soumis à la vingt-troisième session de la COP pour examen :

a) Il est nécessaire de continuer à évaluer les CDN existantes et d'accroître le degré de granularité de l'information relative au financement de l'action climatique dans les futures CDN, de façon à faciliter l'évaluation des besoins des pays en développement ;

b) Les pays en développement devraient réfléchir à :

i) Institutionnaliser l'évaluation périodique nationale du financement de l'action climatique en tant que moyen d'améliorer la compréhension de leurs besoins ;

ii) Développer le rôle des autorités nationales désignées ou des coordonnateurs pour les différents fonds pour le climat afin de renforcer la cohérence de leur action et garantir une meilleure appropriation du programme par le pays ;

iii) Adopter une démarche harmonisée à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour améliorer la coordination entre les divers secteurs et institutions et renforcer la nécessaire adhésion aux politiques et aux mesures relatives au financement de l'action climatique ;

iv) Améliorer la participation de parties prenantes non gouvernementales de façon à mieux traduire les besoins financiers recensés en actions et à faciliter l'accès au financement de l'action climatique ;

v) Confier un rôle de premier plan aux chefs de file nationaux pour le pilotage des processus, la coordination des activités et l'harmonisation des politiques ;

vi) Accroître leurs efforts de recensement et de communication des possibilités d'affaires offertes au secteur privé, particulièrement en ce qui concerne le financement de l'adaptation ;

vii) Développer la participation du secteur privé, par exemple en se rapprochant d'un groupement d'entreprises plutôt que d'entreprises individuelles ;

c) Les fonds multilatéraux pour le climat devraient poursuivre leurs efforts visant à :

i) Simplifier les procédures d'accréditation et les modalités d'accès au financement ;

ii) Développer l'état de préparation des pays bénéficiaires ;

iii) Améliorer la communication avec les pays bénéficiaires ;

iv) Mieux mettre en valeur leurs avantages comparatifs et l'appui qu'ils peuvent apporter au secteur privé ;

d) Les prestataires de l'aide internationale devraient continuer de s'efforcer à :

i) S'appuyer sur les connaissances institutionnelles et les systèmes nationaux existants ;

ii) Cibler leur appui en fonction des besoins des pays bénéficiaires ;

iii) Améliorer la coordination sur le terrain ;

- iv) Renforcer leur coordination pour harmoniser leurs démarches et éviter d'imposer une surcharge administrative aux pays bénéficiaires ;
- v) Assister les pays tout au long du cycle des projets ;
- vi) Comblent les lacunes des activités de renforcement des connaissances et d'assistance technique concernant l'élaboration de politiques, de cadres directifs et de réserves de projets dans les pays en développement ;
- e) Les prestataires d'activités de renforcement des capacités et les pays bénéficiaires doivent davantage veiller au maintien des connaissances et des capacités au niveau national.

IV. Résumé de la partie portant sur l'élaboration de projets et de programmes à partir des besoins définis dans le cadre des processus impulsés par les pays

25. La partie 1 de l'atelier avait pour objectif de faciliter le partage d'expériences nationales relatives aux étapes et aux conditions nécessaires au recensement et à l'évaluation des besoins de financement de l'action climatique, et à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets et de programmes à partir de ces besoins. Des exemples nationaux ont été présentés, et l'atelier a permis aux représentants gouvernementaux, aux institutions financières internationales, aux fonds multilatéraux pour le climat, aux prestataires d'assistance technique et au secteur privé de débattre de leur rôle respectif et de recenser les difficultés et les bonnes pratiques.

26. Un représentant de Centre Sud a fait un **exposé introductif** sur la formulation, la présentation et l'évaluation des besoins de financement de l'action climatique, dont il a établi la typologie : besoins à court terme résultant de catastrophes liées au climat, besoins à long terme découlant des effets néfastes prévisibles des changements climatiques, et besoins liés à la politique intérieure. Par ailleurs, des besoins peuvent résulter des politiques et des directives issues de la Convention, et des pays pourraient devoir réorienter leurs politiques nationales, par exemple en vue de réaliser les objectifs de l'Accord de Paris.

27. Les pays en développement font part de leurs besoins au moyen de divers outils et instruments de communication de l'information au titre de la Convention, notamment les évaluations des besoins technologiques, les communications nationales, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national, les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), les plans nationaux d'adaptation (PNA) et les CDN. Un nombre croissant de pays en développement incluent dans leurs rapports biennaux actualisés une section consacrée à l'appui. Par exemple, le rapport biennal actualisé du Ghana pour 2015, contient des informations détaillées sur l'appui reçu et l'aide nécessaire, et celui de la Malaisie, présente clairement les lacunes, les difficultés et les contraintes liées à l'appui. Des modalités externes à la Convention comme les examens ou les études des politiques nationales, les plans ou les stratégies de développement durable, les études ou les plans sectoriels, les études régionales et les projets pilotes, permettent également de définir les besoins.

28. L'intervenant a indiqué que d'une façon générale, nombre de ces outils et instruments fournissaient des résultats très similaires quant à la définition des besoins, ce qui témoignait du fait que de nombreux pays en développement avaient réussi à recenser leurs besoins et à les exposer de façon cohérente dans divers documents et rapports. Toutefois, seule une petite partie de ces besoins avait été comblée, ce que démontrait le déficit de près de 4 milliards de dollars qu'accusait le financement des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation élaborés par les pays les moins avancés (PMA).

29. L'intervenant a déclaré que davantage d'efforts devaient être consacrés à l'élaboration de programmes et de projets concrets à partir des divers principes directeurs qui figurent dans les CDN. Même si ceux-ci ne tiennent pas compte des plans sectoriels ou des plans d'investissement, ils définissent les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre et contiennent des détails concernant les actions de lutte contre les changements

climatiques, y compris dans certains cas une estimation du coût de ces dernières et une évaluation du financement extérieur et de l'appui technique requis.

30. L'intervenant a préconisé l'élaboration d'un cadre détaillé pour appuyer et favoriser une meilleure définition des besoins, et laissé entendre qu'il pourrait s'agir là de l'orientation future du processus de financement à long terme de l'action climatique, avec le soutien du Comité permanent du financement pour les questions relatives à la méthodologie et au suivi. Il a ajouté que le Comité permanent du financement devrait étudier la façon dont les flux découlant des mécanismes de la Convention tiennent compte des stratégies impulsées par les pays et des priorités et besoins des pays en développement Parties. Pour ce qui est des besoins d'appui immédiats, l'intervenant a considéré qu'il sera important de clarifier les politiques et en quoi l'environnement est favorable à la fois pour le recensement des besoins de financement de l'action climatique, pour leur formulation et pour l'élaboration des projets et programmes. À cet égard, les pays en développement ont besoin d'orientations et d'un appui pour établir les prévisions financières relatives à leurs CDN et pour élaborer des projets et des réserves de projets.

31. L'exposé introductif a été suivi de débats portant sur deux **études de cas de pays**. Durant le premier débat, un représentant du Ministère mexicain de l'environnement et des ressources naturelles a fait part de l'expérience de son pays et des enseignements tirés du recensement et de l'évaluation des besoins financiers dans le cadre de l'élaboration des CDN. Depuis 2008, le Mexique met en œuvre une démarche méthodique axée sur la courbe des coûts liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en tant que moyen de collecter des informations sur un certain nombre de politiques, d'actions et de mesures potentielles d'atténuation, y compris sur leurs coûts prévisionnels et sur leur capacité à réduire les émissions. Cette analyse est répétée tous les douze à dix-huit mois, et les courbes des coûts sont ajustées en fonction des résultats obtenus.

32. Cet exercice a contribué à la préparation des CDN du Mexique et à la fixation des cibles qu'il contient, car il a permis de mieux comprendre la nature des coûts et de préciser le financement nécessaire à la réalisation des interventions recensées. À ce jour, les courbes des coûts n'ont été mises au point que pour l'objectif inconditionnel de réduction des émissions d'ici à 2030 de 22 % par rapport au statu quo. Trente politiques et actions à mener dans différents secteurs ont été recensées, l'investissement requis (y compris pour l'exploitation et l'entretien) étant approximativement compris entre 150 et 160 milliards de dollars sur la période 2015-2030. Dans un deuxième temps, cet exercice sera répété dans l'optique d'un objectif de transformation plus ambitieux d'une réduction de 36 % des émissions sur la même période, qui sera subordonné à l'aide internationale.

33. L'objectif du Gouvernement est d'élaborer un plan de mise en œuvre de la CDN qui précise les sommes nécessaires et la manière dont les mesures seront mises en place. Ce plan fournira par exemple des informations sur la contribution du budget public au relèvement du niveau d'ambition du Mexique et la mesure dans laquelle le Gouvernement prévoit de compter sur l'assistance technique et les prêts des institutions de financement du développement. L'accent sera également mis sur le recensement des secteurs qui sont les plus susceptibles d'attirer des investissements privés, la transformation des politiques en projets assortis de plans d'activité et l'élaboration de projets prêts à faire l'objet d'investissements. Des efforts seront également déployés pendant la phase d'exécution et pour mesurer, communiquer et vérifier les résultats obtenus.

34. Les mesures décrites ci-dessus visent également à assurer la clarté et la transparence des initiatives entreprises par le Gouvernement mexicain pour s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention.

35. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa CDN, le Mexique bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires de développement. Le pays a récemment rejoint le Partenariat relatif aux CDN et est également membre de NDC Invest, une plateforme créée par la Banque interaméricaine de développement qui aide le Mexique à renforcer ses capacités de suivre, de notifier et de vérifier la mise en œuvre de sa CDN, à définir une réserve de projets et à recenser les possibilités de financement à des conditions favorables. L'encadré ci-après fournit des renseignements sur le contexte et les objectifs de ces deux initiatives présentées lors de l'atelier.

Partenariat relatif aux CDN

Le Partenariat relatif aux CDN est une initiative mondiale composée d'un ensemble de pays développés, de pays en développement et d'institutions internationales. Lancé à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties, il vise à intensifier la coopération afin que les pays aient plus facilement accès aux connaissances techniques et à l'appui financier dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur CDN et de leurs engagements liés aux objectifs de développement durable.

Au moment de la tenue de l'atelier, le Partenariat se composait de 57 pays membres, dont 15 pays développés et 42 pays en développement, et de huit institutions. Bien qu'il n'ait entamé ses travaux que récemment, sa présence dans les pays participants lui a permis de dégager des premières constatations concernant les difficultés communes que rencontrent les pays en développement dans le domaine de la mise en œuvre des CDN :

- De nombreux pays se trouvent encore dans la phase initiale d'intégration des actions climatiques dans leurs politiques nationales ;
- Les CDN ont souvent été établies à la hâte afin de respecter les délais serrés et doivent souvent être précisées ;
- Les relations entre le ministère chargé de la mise en œuvre de la CDN et ceux chargés des finances et de la planification doivent être renforcées ;
- La question de la traduction des besoins en projets attractifs pour les investisseurs prend de l'ampleur mais, dans de nombreux pays, les projets ne sont pas suffisamment solides ;
- Les cadres directifs et législatifs doivent encore être améliorés ;
- Si l'approche à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics est bénéfique, elle n'est souvent pas mise en place.

NDC Invest

Les pays sont confrontés à un certain nombre de difficultés pour ce qui est de mettre en œuvre leurs CDN, notamment la nécessité de les harmoniser avec leurs programmes d'action nationaux, de les relier aux objectifs de développement durable ou à la planification des investissements en matière d'infrastructure et à d'autres processus sectoriels, et de mener une action intersectorielle afin d'assurer l'adhésion pleine et entière et la participation de tous les acteurs étatiques et du secteur privé. En outre, il faut renforcer les capacités institutionnelles dans tout un ensemble de domaines liés aux techniques, aux politiques et au financement. Une autre difficulté consiste à utiliser efficacement les financements obtenus compte tenu des restrictions budgétaires. La Banque interaméricaine de développement a lancé NDC Invest afin d'aider les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à surmonter ces difficultés. La plateforme se compose des quatre éléments suivants :

NDC Programmer (élaborer des programmes)

Cet élément a pour objectif de recenser les priorités sectorielles et d'appuyer la création d'un environnement propice à la mise en œuvre des CDN dans la région, à savoir :

- D'évaluer les capacités institutionnelles, les fonds et les investissements nécessaires pour les CDN ;
- D'encourager la participation des acteurs publics et du secteur privé à l'élaboration de programmes.

NDC Pipeline Accelerator (accélérer les projets)

Cet élément vise à appuyer les activités de préinvestissement afin que les projets soient véritablement porteurs de transformation, et notamment à :

- Appuyer en amont l'élaboration d'un ensemble de projets sur les infrastructures durables ;

- Promouvoir la prise en compte de considérations relatives à la durabilité dans les partenariats public-privé, la planification de projets et les systèmes de conception et de notification ;
- Avoir un effet positif sur les marchés.

NDC Finance Mobilizer (mobiliser des financements)

Cet élément a pour objet de rendre des investissements liés aux CDN plus attractifs, et notamment à :

- Renforcer l'accès aux financements à des conditions favorables et les associer aux financements accordés par la Banque interaméricaine de développement et la Société interaméricaine d'investissement afin d'accroître l'attractivité des investissements publics ;
- Améliorer la faisabilité économique des projets et/ou mutualiser les risques pour le secteur privé.

NDC Market Booster (stimuler le marché)

L'objectif de cet élément est de surmonter les obstacles liés au marché et les obstacles non financiers, grâce à :

- Des dons et des prêts pour la conception et la promotion d'instruments financiers innovants et de prototypes utilisant des nouvelles technologies ;
- Des subventions en capital pour la création de nouveaux modèles économiques et de services de facilitation des marchés à faible intensité de carbone et résilients.

36. La seconde étude de cas portait sur l'expérience de la Gambie en ce qui concerne le recensement et la traduction des besoins dans le cadre de l'élaboration de l'évaluation des besoins technologiques. La Gambie fait partie du deuxième groupe de pays à obtenir l'appui du Programme stratégique de Poznan sur le transfert des technologies du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue de l'élaboration de son évaluation. À cet égard, elle bénéficie également du soutien technique du partenariat PNUE-Université technique du Danemark⁶.

37. L'élaboration de l'évaluation des besoins technologiques de la Gambie est fondée sur des consultations avec toutes les parties prenantes et institutions principales ainsi que sur les cadres stratégiques relatifs à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des changements climatiques et des mesures d'adaptation. On compte parmi ces processus et cadres stratégiques la CDN de la Gambie, son plan national d'adaptation, son programme stratégique pour la résilience aux changements climatiques et sa proposition de stratégie de développement à faible émission de carbone et résistant aux changements climatiques. La procédure d'évaluation des besoins technologiques et l'application du plan d'action technologique national seront pleinement intégrées à d'autres dispositifs d'atténuation et d'adaptation tels que la CDN et le plan national d'adaptation, ce qui permettra au plan d'action technologique de servir de tremplin à la mise en œuvre de la CDN et du plan d'adaptation.

38. Dans la mesure où la technologie est indispensable à la réalisation des objectifs liés aux CDN, l'évaluation des besoins technologiques pourrait devenir partie intégrante des CDN. Tandis que ces dernières sont pour l'heure axées sur des objectifs et des plans de mise en œuvre, l'évaluation donne l'occasion de réaliser une analyse plus approfondie et peut également jouer un rôle clef dans l'élaboration des CDN grâce aux informations qu'elle permet d'obtenir sur le potentiel d'application, les capacités et l'ampleur des technologies. Cependant, alors que les pays doivent actualiser leur CDN tous les cinq ans en vertu de l'Accord de Paris, les décisions des Parties à la Convention ne précisent pas la périodicité des évaluations.

⁶ Le partenariat, dénommé auparavant Centre du PNUE à Risoe, opère dans le cadre d'un accord tripartite entre le Ministère danois des affaires étrangères, l'Université technique du Danemark et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

39. Une représentante du secrétariat du FEM participant au débat a fait observer que le FEM appuyait activement la réalisation de l'évaluation des besoins technologiques en Gambie et qu'il ferait de même pour la mise en œuvre des priorités liées à la CDN. Le processus de constitution de portefeuilles nationaux du FEM est un mécanisme consultatif établi entre le Fonds et les parties prenantes du Gouvernement gambien qui vise à faire correspondre les ressources disponibles et les priorités nationales. Plusieurs projets en cours appuient déjà la mise en œuvre de la CDN et d'autres sont en attente d'approbation.

40. La représentante du secrétariat du FEM a déclaré que, de manière plus générale, le FEM aide les pays à surmonter les difficultés financières liées à l'évaluation des besoins technologiques et à la mise en œuvre de la CDN en fournissant un appui en matière de transformation du cadre directif et réglementaire, en présentant des technologies et des modèles économiques innovants, en renforçant les capacités institutionnelles et les procédures de prise de décisions, en créant des alliances entre plusieurs parties prenantes et en sécurisant les investissements des partenaires. Elle a fait observer l'importance croissante accordée à la réduction du risque et au contexte général dans la conception des nouveaux projets du Fonds en Gambie. Ainsi, dans le cadre d'un projet sur l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques lancé en 2016 en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le FEM soutient le transfert du risque aux utilisateurs ainsi que la création d'un environnement qui permettrait à divers acteurs privés de prendre part au projet. On peut également citer l'exemple du projet proposé par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dont la mise en œuvre a été approuvée et dans lequel l'Organisation suggère notamment d'introduire des normes plus strictes en matière d'électroménagers et d'énergies renouvelables et de créer une plateforme pour le renforcement des capacités liées à l'entrée sur les marchés et à la participation du secteur privé en Gambie.

41. Une représentante du partenariat PNUE-Université technique du Danemark a déclaré que le partenariat venait en aide à la Gambie et à d'autres pays en développement en leur offrant un appui technique, qui pouvait par exemple prendre la forme de méthodes et de données, d'ateliers de partage de connaissances et de renforcement des capacités ou d'un soutien par l'intermédiaire de ses centres régionaux. En outre, il appuie la mise en œuvre au niveau national en aidant les pays à établir un comité directeur, un coordonnateur, une équipe et des groupes de travail chargés d'évaluer les besoins technologiques. Elle a ajouté que le partenariat appuyait les activités de communication et de sensibilisation par l'intermédiaire de son site Web, de bulletins d'information et des réseaux. Par ailleurs, il avait élaboré des guides portant sur l'évaluation des besoins technologiques.

42. À l'issue de la présentation introductive et des échanges autour des deux études de cas, les participants se sont divisés en groupes afin d'examiner les mesures et actions nécessaires pour améliorer encore la définition et l'évaluation des besoins de financement de l'action climatique et accélérer la traduction de ces besoins en projets et programmes. En outre, les pays participant ont discuté de leurs besoins en matière d'appui. Le tableau 1 résume les principaux résultats des échanges des différents groupes.

Tableau 1

Principaux domaines d'action concernant les besoins de financement de l'action climatique recensés par les groupes

<i>Domaine</i>	<i>Action</i>
Informations sur les risques climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la disponibilité des données sur les risques et la vulnérabilité climatiques • Élaborer des systèmes d'information et des bases de données au niveau national
Détermination des besoins de financement de l'action climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à des évaluations supplémentaires des CDN actuelles et améliorer le degré de granularité des CDN à venir • Systématiser les procédures d'évaluation des besoins de financement de l'action climatique [exemples de bonnes pratiques : cadre d'évaluation du financement de la lutte contre les changements climatiques dans le Pacifique (Pacific Climate Change Financing Assessment Framework) et évaluations du financement du développement réalisées par le Programme des Nations Unies pour le développement]

<i>Domaine</i>	<i>Action</i>
Appropriation et prise en main au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'appropriation et la prise en main par les pays en développement pour faire en sorte que les procédures relatives au recensement, à l'évaluation et à la traduction des besoins de financement de l'action climatique soient dirigées par les pays • Sélectionner des champions nationaux pour coordonner les efforts et harmoniser les politiques
Engagement des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une approche à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics (sur les plans horizontal et vertical) • Organiser des débats dans les pays réunissant toutes les parties prenantes concernées • Renforcer les relations avec le secteur privé, par exemple en se rapprochant d'un groupement d'entreprises plutôt que d'acteurs individuels
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que des experts locaux dirigent l'élaboration des projets afin de permettre la conservation des capacités une fois le projet terminé • Se concentrer sur le renforcement des capacités institutionnelles • Intensifier l'appui que fournit la communauté internationale au renforcement des capacités en vue de l'élaboration de cadres directifs et de politiques ainsi que de programmes et de projets • Partager des connaissances et des informations grâce à la coopération régionale
Coordination entre donateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter que les dons fassent doubles emplois et que les procédures d'octroi créent une charge de travail excessive pour les administrations des pays bénéficiaires • Élaborer une feuille de route commune aux donateurs et adaptée aux besoins et priorités des pays bénéficiaires
Cohérence entre les fonds multilatéraux de lutte contre les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la cohérence des démarches de hiérarchisation des portefeuilles entre les fonds (par exemple le FEM et le Fonds vert pour le climat)
Coordination intersectorielle	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une meilleure coordination entre les ministères compétents, notamment ceux chargés de la planification et des finances, afin de renforcer l'adhésion
Approches ascendantes	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des projets communautaires et participatifs
Approches par programme	<ul style="list-style-type: none"> • Passer d'une approche par projet à une approche par programme afin de mobiliser des fonds supplémentaires
Importance des politiques et des ressources locales	<ul style="list-style-type: none"> • Allouer davantage de ressources au niveau local • Intégrer les stratégies locales dans les procédures de planification
Financement de l'adaptation par le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des stratégies et des approches visant à inciter le secteur privé à participer au financement de l'adaptation

V. Résumé du débat sur les moyens de faciliter un accès renforcé au financement de l'action climatique

43. La seconde partie de l'atelier a été l'occasion, pour les pays bénéficiaires, les institutions financières internationales, les fonds multilatéraux de lutte contre les changements climatiques, le secteur privé et les prestataires d'appui technique, d'échanger afin de définir des mesures concrètes visant à faciliter l'accès au financement de l'action climatique. En outre, elle a permis de mettre en lumière les meilleures pratiques et les difficultés qu'éprouvent les pays bénéficiaires en ce qui concerne l'accès au financement.

44. Une représentante de l'Institut des ressources mondiales a réalisé une **présentation introductive** sur l'accès au financement de l'action climatique au cours de laquelle elle a mis l'accent sur l'expérience des fonds multilatéraux de lutte contre les changements climatiques ainsi que sur un rapport récemment publié par l'Institut et intitulé *The Future of the Funds*⁷ dans lequel les auteurs ont analysé sept fonds multilatéraux clefs, à savoir le FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés, le Fonds spécial pour les changements climatiques, le Fonds pour l'adaptation, les deux Fonds d'investissement pour le climat et le Fonds vert pour le climat.

45. Ces sept fonds présentent des niveaux de capitalisation très différents. Toutefois, si les fonds pour l'adaptation sont bien moins importants que ceux axés sur l'atténuation, le montant du financement de l'adaptation devrait augmenter de manière significative à mesure que le Fonds vert pour le climat approuve de nouveaux projets dans ce domaine. Les fonds ont adopté des approches différentes en ce qui concerne les sommes qu'ils octroient aux projets : les Fonds d'investissement pour le climat et le Fonds vert accordent en moyenne plus de 40 millions de dollars tandis que le FEM, le Fonds pour les PMA, le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour l'adaptation apportent en moyenne moins de 7 millions de dollars par projet. En outre, le Fonds pour les PMA et le Fonds pour l'adaptation ont des plafonds par pays.

46. S'agissant de la destination du financement, les Fonds d'investissement pour le climat affectent des sommes considérables à des projets répartis dans peu de pays, tandis que le FEM verse des sommes bien moins importantes mais couvre beaucoup plus de pays en développement, y compris de nombreux PMA, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique.

47. Les auteurs du rapport se sont également intéressés aux types d'entités d'exécution et ont constaté que le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat, qui sont les seuls à avoir établi une modalité d'accès direct, avaient accrédité respectivement 25 et 14 entités nationales à accès direct. Tandis que le nombre des partenaires d'exécution des Fonds d'investissement pour le climat se limite à dessein à cinq banques multilatérales de développement, le Fonds vert compte le plus grand nombre d'entités accréditées, parmi lesquelles des institutions nationales, des organisations non gouvernementales internationales, des banques privées, des banques multilatérales de développement et des organismes des Nations Unies.

48. Une analyse de la répartition des fonds par type d'entité a révélé que la plus grande partie des fonds était allouée aux organismes des Nations Unies et aux banques multilatérales de développement et que les financements versés directement restaient faibles. Lors des cinquième et sixième reconstitutions des ressources du FEM, respectivement 62 % et 38 % des fonds ont été affectés à ces organismes et banques et seulement 0,3 % aux autres entités. Dans le cas du Fonds pour l'adaptation, 34 % des fonds ont été alloués à des entités nationales et 5 % à des organismes régionaux. Pour le Fonds vert pour le climat, la répartition était la suivante : 6 % aux entités nationales et 7 % aux entités régionales, 25 % aux organismes des Nations Unies et 51 % aux banques multilatérales de développement. Il convient de noter que ces chiffres sont fondés sur les sommes effectivement décaissées et non sur le nombre de projets, et que les projets exécutés par les entités nationales sont bien plus petits.

49. La rapidité d'octroi des fonds est un autre facteur important d'efficacité. Ces quatre dernières années, il a fallu au Fonds pour l'adaptation dix-sept mois en moyenne pour accréditer les entités nationales et régionales et vingt-sept mois pour les organismes multilatéraux. Pour le Fonds vert pour le climat, le délai moyen d'accréditation a été de 9,9 mois pour les 41 premières entités d'exécution, nombre d'entre elles ayant utilisé la procédure accélérée. La durée de la procédure d'accréditation n'est pas un problème pour le FEM étant donné que la liste de ses organes d'exécution n'a été rallongée que deux fois depuis sa création. Les retards d'accréditation résultent souvent de la nécessité de traduire les documents nécessaires, de la compréhension limitée des documents demandés, des difficultés liées à la consignation et/ou à l'adoption des politiques et procédures visant à répondre aux critères d'accréditation ou encore du manque d'appui de la part des responsables de l'institution concernée.

⁷ Consultable à l'adresse <http://www.wri.org/publication/future-of-the-funds>.

50. Pour la plupart des fonds, il faut entre un an et demi et deux ans pour obtenir l'approbation du projet. Le Fonds pour l'adaptation est l'exception : huit mois suffisent pour l'approbation des projets qui ne comportent qu'une étape et douze pour ceux à deux étapes. Selon les données préliminaires concernant le Fonds vert pour le climat, le délai d'approbation est à peu près le même que pour la majorité des autres fonds.

51. Dans la mesure où les fonds disponibles par l'intermédiaire des fonds multilatéraux de lutte contre les changements climatiques ne permettront de répondre qu'à une fraction des besoins financiers déterminés par les pays en développement, il importe que les fonds mobilisent activement des financements provenant d'autres sources. Si tous les fonds ont recours à des subventions, la plupart d'entre eux, à l'exception du Fonds pour l'adaptation, du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques, utilisent également d'autres instruments financiers, tels que des prêts et des prises de participation, et des instruments d'atténuation des risques. Une analyse des ratios de cofinancement a révélé que le Fonds spécial pour les changements climatiques, bien qu'il soit un petit fonds en chiffres absolus, réussissait particulièrement bien à mobiliser des cofinancements, son ratio atteignant 1 pour 7,5. De même, les Fonds d'investissement pour le climat et le FEM parviennent à attirer facilement des cofinancements, avec des ratios respectifs de 1 pour 9,1 et 1 pour 9,7.

52. La première **étude de cas** sur l'accès au financement de l'action climatique a porté sur l'expérience de l'Agence marocaine pour le développement agricole (ADA) en ce qui concerne l'accréditation en tant qu'entité d'exécution nationale auprès du Fonds vert pour le climat. L'ADA remplissait les conditions requises pour bénéficier de la procédure d'accréditation accélérée du Fonds vert, car elle avait été accréditée par le Fonds pour l'adaptation en 2012. Toutefois, la procédure s'est révélée longue et difficile.

53. Après avoir obtenu l'accréditation à l'issue d'une procédure de neuf mois, l'ADA a élaboré des notes de réflexion pour deux projets. En octobre 2016, le premier projet, axé sur la promotion de l'arganiculture en environnement dégradé a été approuvé par le Conseil du Fonds vert pour le climat. Le financement du projet s'élève à 50 millions de dollars, dont 10 millions en cofinancement de la part du Gouvernement marocain. Par ailleurs, l'ADA a présenté au secrétariat du Fonds son programme de travail qui inclut 12 projets pour un montant de 300 millions de dollars. En outre, elle a soumis une proposition d'appui à la planification et aux activités préalables (*readiness and preparatory support proposal*) visant à augmenter son niveau d'accréditation afin de répondre à ses besoins qui dépassent le plafond actuel de 50 millions de dollars. Le tableau 2 résume les principaux problèmes et facteurs de réussite recensés par l'ADA.

Tableau 2

Difficultés et facteurs de réussite recensés par l'Agence marocaine pour le développement agricole

<i>Domaine</i>	<i>Exemples</i>
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'expérience nationale ni d'enseignements tirés sur lesquels se fonder (étant donné que l'ADA est la première entité marocaine à obtenir l'accréditation) • Les procédures doivent encore être élaborées • La barrière de la langue : comprendre les modèles à remplir et les procédures rédigés en anglais, échanger des courriers électroniques avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat et traduire des documents • Appui technique limité : l'appui à la planification n'a pas été validé par le Fonds, et l'Agence allemande de coopération internationale est la seule à fournir un appui technique

<i>Domaine</i>	<i>Exemples</i>
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel très motivé • Appui de l'équipe dirigeante • Excellente coordination avec l'autorité nationale désignée • Démarche d'apprentissage permanent • Conditions requises pour bénéficier de la procédure d'accréditation accélérée remplies • Partage d'expériences au niveau national et avec d'autres pays (échanges et coopération Sud-Sud)

54. À l'issue de l'exposé présenté par l'ADA, le secrétariat du Fonds a exposé son point de vue sur le processus d'accréditation plus largement. Les problèmes identifiés comprennent les contraintes internes telles que la dotation en effectifs qui rend parfois difficile le traitement de toutes les demandes et un soutien parfois tardif à la préparation en raison de l'indisponibilité d'un partenaire d'exécution. Assurer une coordination suffisante entre les diverses parties prenantes se révèle également difficile, et si le fait d'avoir un coordonnateur dans le pays (autorité nationale désignée) représente un premier pas important, de nouveaux efforts sont nécessaires. À cet égard, le rôle clef que joue l'autorité nationale désignée en garantissant l'appropriation des processus en question par le pays, la cohérence stratégique entre les priorités du pays et les objectifs du Fonds, en identifiant les avantages comparatifs des différentes entités nationales qui demandent l'accréditation et en assurant la coordination avec l'ensemble des parties prenantes nationales concernées a été souligné.

55. Le Conseil du Fonds vert pour le climat a pris des initiatives visant à rendre les processus d'accréditation et d'élaboration des projets moins lourds. Des ressources importantes sont orientées vers le renforcement de la réactivité du Fonds aux besoins et priorités des pays en développement, notamment en renforçant la programmation par les pays et en favorisant la promotion de dialogues structurés avec les pays bénéficiaires. Pour ce qui est de faciliter l'identification de candidats aptes à remplir les fonctions d'entité d'exécution nationale, il a entamé un processus visant à identifier les entités en attente prioritaires. En outre, il a examiné à sa réunion de juillet 2017 la possibilité de mettre en place un cadre opérationnel pour assurer une plus grande complémentarité et cohérence avec d'autres fonds.

56. La discussion sur l'étude de cas a été l'occasion pour l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), de préciser l'appui technique apporté à l'ADA durant le processus d'accréditation. L'appui a d'abord porté sur la traduction des documents officiels puis sur le renforcement des capacités institutionnelles de recenser et combler les lacunes de la structure de gestion de l'ADA, notamment dans les domaines des garanties environnementales et sociales, des politiques liées à la prévention de la fraude, des procédures de plainte et des enquêtes indépendantes. Sur la base de l'appui apporté au processus d'accréditation dans divers pays, notamment le Maroc, la GIZ a tiré les enseignements suivants :

- a) L'entité d'exécution nationale candidate doit activement orienter le processus (comme cela a été le cas avec l'ADA) ;
- b) L'élaboration des politiques nécessaires et leur intégration dans les procédures de gestion constituent en soi un exercice de renforcement des capacités pour les entités d'exécution nationales ;
- c) Les évaluations des entités d'exécution nationales révèlent que de nombreuses entités candidates ne se rendent guère compte de la lourdeur du processus ; il pourrait être utile que le Fonds vert pour le climat encourage les candidats à procéder à une analyse coûts-avantages ;
- d) L'obstacle linguistique ne doit pas être sous-estimé.
- e) À la suite de l'accréditation, les entités d'exécution nationales font face au défi de l'élaboration de projets.

57. Le deuxième débat sur une étude de cas a porté sur l'expérience du secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (PREPS) pour obtenir l'accréditation en tant qu'entité d'exécution régionale du Fonds pour l'adaptation et du Fonds vert pour le climat et, dans le même temps, sur les problèmes communs liés à l'accès au financement de l'action climatique des petits États insulaires en développement et des entités d'exécution régionales. Les membres du PREPS ont prié le secrétariat du Programme de demander l'accréditation auprès du Fonds pour l'adaptation et du Fonds vert pour le climat pour apporter un soutien à la région en ce qui concerne les projets et l'accréditation d'entités d'exécution nationales. Les enseignements tirés de la procédure d'accréditation ont été répertoriés et publiés comme guide pour la région.

58. Si de nombreuses organisations fournissent un appui à la préparation dans la région du Pacifique, ce n'est que depuis peu que ces efforts sont mieux coordonnés. Un mécanisme d'appui technique régional a été créé dans le cadre d'un projet au titre du programme pilote sur la résistance aux changements climatiques et a fourni une assistance ciblée à l'élaboration de projets, notamment pour ce qui est des garanties environnementales et sociales, des évaluations d'impact sur l'environnement et des analyses coûts-avantages.

59. Malgré une évolution positive, les pays du Pacifique continuent de faire face à un certain nombre de difficultés dans l'accès au financement de l'action climatique, notamment, au moins dans un premier temps, le manque d'expérience des secrétariats des fonds multilatéraux pour le climat en ce qui concerne le contexte spécifique des petits États insulaires en développement et d'importantes difficultés en matière de capacités de leur propre administration nationale, en particulier en ce qui concerne la compréhension des procédures des fonds et l'élaboration de concepts de projets. Du point de vue du PREPS, le dialogue entre les secrétariats des fonds, les entités d'exécution régionales et les pays de la région doit être renforcé et aller au-delà des formats tels que les dialogues structurés. Un autre problème grave est que le financement du mécanisme d'appui technique régional a pris fin. Pour le PREPS, le mécanisme constitue un modèle qui doit être maintenu et renforcé et ses ressources doivent être reconstituées.

60. D'autres obstacles ont été mentionnés, notamment les moyens financiers et les délais importants nécessaires pour préparer les propositions de projet et les seuils trop élevés fixés par des entités accréditées pour accepter les projets (à savoir 100 millions de dollars). Le PREPS a noté qu'il n'y a pas de services d'élaboration de projets évidents au niveau national et, à quelques exceptions près, il n'existe pas d'institutions régionales et nationales dans la région du Pacifique, y compris l'Asie, qui aient un accès direct au financement international de l'action climatique. Même si davantage de pays avaient un accès direct, les entités nationales et régionales du Pacifique n'ont guère les moyens d'élaborer des projets susceptibles d'être financés. Par conséquent, la grande majorité du financement de l'action climatique va à des entités d'exécution multilatérales telles que le PNUD, la Banque asiatique de développement ou la Banque mondiale. De l'avis du PREPS, il importe d'autant plus que, lorsqu'elles travaillent avec les petits États insulaires en développement, ces entités accréditées ne fixent pas de seuils déraisonnables pour les projets.

61. Les processus des entités d'exécution multilatérales offrent peu de possibilités aux pays du Pacifique de renforcer leurs capacités à élaborer des projets. Le PREPS a noté l'importance du renforcement des capacités pour les gouvernements qui mettent l'accent sur l'appui à l'acquisition des connaissances et des compétences techniques requises pour mener à bien le processus d'élaboration des projets, par exemple en créant un point de contact spécialisé, une cellule ou une autorité nationale désignée, plutôt que sur l'élaboration de projets susceptibles d'être financés.

62. Le Fonds pour l'adaptation est en pointe dans ce domaine, avec 25 entités d'exécution nationales accréditées à ce jour, dont 40 % sont situées dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Sa procédure d'accréditation est fondée sur des données factuelles et repose sur quatre piliers : le statut juridique ; la gestion et l'intégrité financières ; la capacité institutionnelle et la transparence des pouvoirs d'enquête autonomes, les mesures de lutte contre la corruption et le traitement des plaintes au sujet des répercussions environnementales ou sociales des projets.

63. De l'expérience du travail avec de nombreux petits États insulaires en développement, le secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation a identifié un certain nombre de lacunes en matière de capacités et de risques connexes qui sont fréquents chez les petites entités d'exécution nationales candidates des petits États insulaires en développement, ainsi que les facteurs susceptibles d'atténuer ces risques et de combler ces lacunes. Le tableau 3 ci-dessous décrit les principales insuffisances ainsi que les principaux facteurs d'atténuation des risques présentés par le secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

Tableau 3

Exemples de lacunes en matière de capacités fréquentes dans les petits États insulaires en développement et facteurs d'atténuation des risques

<i>Lacunes en matière de capacités</i>	<i>Facteurs d'atténuation des risques</i>
Des procédures de contrôle interne moins formelles que celles d'entités plus vastes, ce qui permet à la direction de se soustraire aux contrôles internes en vigueur. L'absence de contrôle interne formel n'est pas nécessairement indicative de fraude ou d'erreur, mais toute capacité de la direction à passer outre aux contrôles a ou pourrait avoir un effet préjudiciable important sur le dispositif de contrôle et conduire à une augmentation des risques de fraude	<ul style="list-style-type: none"> • Un conseil d'administration actif, ou un autre organe de supervision, qui examine régulièrement les opérations au quotidien, les résultats des audits indépendants internes ou externes et les états financiers pourrait contribuer à atténuer ce type de risques • Une description complète des procédures et processus financiers et opérationnels clefs ou une déclaration émanant des dirigeants selon laquelle le personnel de direction est dûment autorisée à passer outre aux contrôles réduit également ce risque
Peu de possibilités de séparation des tâches dans certains domaines en raison de la petite taille de l'entité d'exécution nationale et d'effectifs limités	<ul style="list-style-type: none"> • La supervision active de l'activité au jour le jour par la direction sert de contrôle interne et limite les risques associés à l'absence de séparation des tâches
Capacité limitée à poursuivre les activités en cas de diminution des moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> • L'entité d'exécution nationale candidate devra démontrer sa viabilité financière à court, à moyen et à long terme avant qu'une recommandation d'accréditation puisse être formulée
Taux de rotation du personnel clef ou complète dépendance vis-à-vis d'individus clefs sans disposer de personnel susceptibles de prendre la relève ou insuffisance de l'investissement dans le personnel en termes de formation et d'exposition financière ou opérationnelle. Un taux de rotation élevé du personnel clef a un effet négatif sur la viabilité de l'entité et sa capacité à exécuter des projets de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Bien qu'il puisse y avoir des facteurs externes qui contribuent à la rotation, la petite entité d'exécution nationale candidate devra démontrer que les projets subventionnés seront exécutés par tout le personnel qualifié nécessaire et menés à bien • Le Conseil est encouragé à exercer une supervision active

64. Afin de faciliter l'accès des petites entités au financement, en avril 2015 le Conseil du Fonds pour l'adaptation a approuvé l'utilisation d'une méthode simplifiée pour l'accréditation des petites entités qui peuvent ne pas être en mesure de répondre à l'ensemble des normes fiduciaires du Fonds en raison de leur petite taille. Dans ce cas, le Fonds pour l'adaptation impose des normes moins strictes, mais exige néanmoins que toutes les normes soient respectées.

65. La procédure simplifiée aligne plus étroitement le processus d'accréditation du Fonds sur la Déclaration de Paris de 2005, le Programme d'Action d'Accra de 2008 et l'Accord de Paris, qui souligne l'importance d'un accès effectif aux ressources financières par le biais de procédures d'approbation simplifiées et d'un appui renforcé à la préparation en faveur des pays en développement Parties, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, dans le cadre de leurs stratégies et plans nationaux relatifs au climat.

66. Après l'exposé introductif et les deux débats sur les études de cas, les participants ont engagé des discussions en groupes restreints sur les mesures et les actions nécessaires pour renforcer l'accès à des fonds multilatéraux pour le climat et créer un environnement et

un cadre réglementaire, qui contribue à faciliter les investissements privés relatifs au climat dans les pays en développement. En outre, les pays participants ont exposé leurs besoins d'appui respectifs. Le tableau 4 résume les principaux résultats des débats en groupes restreints.

Tableau 4

Principaux domaines d'action concernant l'accès au financement de l'action climatique identifiés lors des discussions de groupes

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Action</i>
Renforcement des capacités	<p>Les prestataires de l'aide internationale devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les systèmes nationaux et les connaissances institutionnelles existants • Aider les pays tout au long du cycle des projets (préparation, exécution et évaluation) • Mieux cibler leur appui en fonction des besoins des pays • Améliorer la coordination sur le terrain
Connaissances institutionnelles	<p>Les parties prenantes des pays en développement devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les connaissances institutionnelles et les diffuser auprès des entités accréditées • Chercher à conserver les capacités et à maintenir les connaissances dans le pays
Rôle des autorités nationales désignées	<p>Les autorités nationales désignées devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder la priorité aux projets qui correspondent aux priorités et aux besoins du pays • Identifier les entités d'exécution nationales potentielles qui satisfont aux critères d'accréditation des fonds • Organiser des dialogues au niveau national avec des acteurs du secteur privé pour promouvoir les investissements privés pour le climat • Encourager les institutions financières à demander l'accréditation aux fonds multilatéraux pour le climat
Processus et procédures des fonds	<p>Les fonds devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer de simplifier leurs procédures d'accréditation • Garantir l'accès à un nombre suffisant de partenaires d'exécution pour les activités de préparation • Mieux communiquer aux autorités nationales désignées et aux entités accréditées les modifications apportées aux politiques ou aux procédures • Éliminer les retards dans les décaissements • Envisager de recruter du personnel supplémentaire pour pouvoir s'acquitter de toutes les tâches • Renforcer leurs capacités à traiter les propositions de projet en temps voulu

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Action</i>
Financement de l'action climatique par le secteur privé	<p>Les gouvernements des pays en développement devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la compréhension du secteur privé et les moyens d'encourager les différents acteurs (mettre davantage l'accent sur le niveau local est nécessaire) • Encourager une participation plus active des ministères des finances • Sensibiliser les acteurs du secteur privé au financement de l'action climatique et leur montrer l'intérêt d'investir dans ce domaine • Améliorer les cadres directifs et réglementaires • Promouvoir les partenariats public-privé et les instruments novateurs • Associer plus fortement le secteur privé à l'adaptation • Envisager des approches régionales pour mobiliser le financement à grande échelle • Utiliser les contributions déterminées au niveau national pour attirer des investissements privés dans le financement de l'action climatique
Entités accréditées	<p>Les entités accréditées devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les contextes nationaux/locaux dans lesquels s'inscrivent les projets financés • Adapter les seuils pour rendre le financement accessible aux petits pays, comme les petits États insulaires en développement <p>Les fonds devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envisager d'accréditer des gouvernements nationaux en tant qu'entités d'exécution nationales dans le cas des très petits pays <p>Les entités souhaitant être accréditées devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envisager la possibilité d'utiliser les entités d'exécution régionales existantes pour avoir accès à des fonds afin d'économiser des ressources, plutôt que de demander un accès direct (analyse coûts-avantages)

67. L'atelier s'est achevé par une **réunion-débat entre secteurs public et privé**. Un aperçu du point de vue du secteur privé a été fourni par un représentant de la Chambre de commerce internationale, qui a souligné en particulier l'importance croissante des obligations vertes. Le montant total des obligations à échéance 2035 émises par la Chine, le Japon, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique pour le financement d'activités à faible intensité de carbone s'élève à 600 milliards de dollars.

68. Selon une estimation récente par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il faudra 93 000 milliards de dollars au cours des quinze prochaines années, soit 6 000 milliards par an, pour effectuer la transition vers une économie mondiale à faible émission de carbone⁸. Pour mobiliser les financements privés nécessaires, plusieurs obstacles devront être surmontés, notamment la méconnaissance des acteurs du secteur privé des possibilités d'investissement, le nombre insuffisant de projets susceptibles d'être financés et les difficultés liées au coût de délivrance, aux définitions et à une normalisation insuffisante.

69. Il est essentiel pour les pays de créer les conditions nécessaires à l'investissement du secteur privé, notamment d'adopter des politiques en faveur des investissements verts, et de renforcer la communication et la promotion. Selon l'intervenant de la Chambre de

⁸ Webinaire de l'OCDE intitulé « Green finance and investment : Using policy levers to accelerate green capital flows » (Financement et investissement verts : utilisation de leviers politiques pour accélérer les flux de capitaux verts) tenu le 28 avril 2017. Consultable à l'adresse : <http://www.oecd.org/environment/green-talks-live.htm>.

commerce internationale, l'exposé sur l'étude de cas du Mexique relative à l'élaboration des CDN et les travaux sur les courbes des coûts de la réduction des émissions constituent un excellent exemple de l'information dont le marché a besoin.

70. En ce qui concerne l'accès aux fonds multilatéraux pour le climat, un intervenant sud-africain ayant de l'expérience comme membre du Conseil d'administration de plusieurs fonds a estimé que les obstacles à la communication entre les fonds et les pays bénéficiaires constituaient le principal défi, indiquant que si un grand nombre des problèmes liés à l'accréditation et à l'approbation des projets examinés lors de l'atelier sont déjà traités par les fonds, ces derniers n'en informent pas efficacement les pays.

71. En ce qui concerne le financement privé, l'intervenant a noté qu'étant donné que le Fonds vert pour le climat n'a pas été créé pour évincer le secteur privé, il ne finance pas de projets déjà bancables. Au lieu de cela, le Fonds se concentre sur des projets qu'il peut faire bénéficier de concours financiers par un appui adapté. Il a également noté qu'il existe une conception erronée largement répandue de ce que la préparation présuppose, soulignant que l'appui à la préparation n'est pas équivalent au renforcement des capacités, mais se limite intentionnellement à aider les pays en développement à élaborer des propositions de projets et à obtenir l'accréditation.

72. Soulignant le fait que le Fonds est un fonds spécialisé ayant des entités accréditées dans toutes les régions, il a noté que, pour certains pays, il peut être plus pratique et plus rentable d'utiliser les entités régionales ou multilatérales existantes pour accéder à des sources de financement, plutôt que de chercher un accès direct au Fonds. La concurrence croissante entre fonds constitue un problème, et ces derniers doivent veiller à être complémentaires, plutôt que de faire double emploi, et que leurs critères d'admissibilité devraient mieux refléter.

73. Un représentant du secrétariat du FEM a présenté les conclusions de la troisième étude globale sur la participation du secteur privé réalisée par le Bureau indépendant d'évaluation du FEM⁹. L'étude a révélé que les investissements du FEM impliquant la participation du secteur privé bénéficient d'un cofinancement plus important, avec un ratio de 1:8, contre un ratio estimé de 1:6 pour l'ensemble de son portefeuille de projets.

74. Une analyse des résultats des projets avec participation du secteur privé a révélé que ces projets obtenaient de meilleurs résultats que ceux sans cette participation, plus de 80 % d'entre eux atteignant leurs objectifs de développement. Les projets exécutés par le secteur privé qui bénéficient d'une assistance du FEM portent souvent sur les facteurs économiques de la dégradation de l'environnement et, compte tenu de la complexité de ces questions, la majorité reposent sur plus d'un modèle d'influence, mettant l'accent fréquemment sur le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en place de cadres directifs et réglementaires favorables. L'étude a également montré que les projets relatifs aux changements climatiques représentaient une part importante du portefeuille de projets du FEM concernant le secteur privé du FEM par rapport aux autres domaines d'intervention du Fonds.

75. En ce qui concerne les insuffisances, l'étude a souligné la nécessité pour le FEM d'améliorer ses activités de communication pour sensibiliser le secteur privé aux possibilités offertes. En outre, le FEM doit s'attaquer aux difficultés liées à l'impossibilité d'accéder à certains processus ou aux délais d'approbation des projets. L'étude a également recommandé que le FEM envisage d'axer son action aux côtés du secteur privé dans les domaines où il dispose d'un avantage comparatif par rapport à d'autres fonds.

76. Concluant le débat, les intervenants ont convenu qu'il faut un effort concerté pour recueillir davantage d'éléments sur la meilleure façon de promouvoir la participation du secteur privé. En ce qui concerne les fonds multilatéraux pour le climat, il a été souligné qu'il était nécessaire de cibler la campagne de sensibilisation en direction des institutions et des partenaires sur les projets auxquels ils jugeraient eux-mêmes utile de participer.

⁹ Consultable à l'adresse : <http://www.gefio.org/evaluations/gef-engagement-private-sector>.